

Délibération N° 35- Conseil Municipal du Mardi 25 Mai 2010 .

-Le Compte administratif est un document de Synthèse établi par Le Maire après production par le comptable du compte de Gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance.

-Le compte administratif doit fournir la réalité des résultats comptables permettant au passage d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires.

-En outre, doit figurer en Annexe du compte administratif la liste des concours attribués sous forme de subventions mais aussi sous forme de prestation en nature qui doivent être valorisées.

C'est en fonction de ces grands principes comptables que la Commission des Finances du 10 Mai 2010 a pris connaissance des Comptes Administratifs 2009 .

Mon attention a de nouveau été attirée par le deuxième tableau du paragraphe intitulé: la « gestion de la dette » (page 32) des Comptes Administratifs. Je partage l'avis de Chambre Régionale qui souligne dans son rapport :

« EN THEORIE UN CERTAIN contrôle « DU CONSEIL MUNICIPAL » POURRAIT INTERVENIR GRACE A L'ETAT DE LA DETTE QUI EST ANNEXE AUX COMPTES ADMINISTRATIFS et aux BUDGETS et qui doit être décliné par TYPE de taux ».

A mon avis,LE TABLEAU actuel ne permet guère de lever l'opacité des emprunts en cours

D'une manière générale, la présentation de l'état de la dette ne permet pas une lisibilité précise de la structure de cette dette. Ce tableau n'est pas très pertinent pour identifier des emprunts présentant des risques particuliers du fait des taux d'intérêts qui leur sont applicables .Ce qui semble possible et réalisable avec le logiciel de la commune.

-En ce qui concerne les emprunts, Je rappelle que le total des montants restant dus au 1 janvier 2008 s'établissait à 65 millions d'euros et aux alentours de 63 millions en 2010 .

Il serait donc normal d'entrer dans une période de désendettement de manière à tendre vers des niveaux d'encours plus adaptés à la capacité financière de la commune. Un Rapport de la Chambre Régionale des comptes est toujours instructif pour des Élus en charge de la gestion d'une commune.

En conclusion, nombreux sont les commentateurs et les Élus à considérer que la commune doit chercher le modèle de son administration dans la gestion des entreprises. Il est vrai que ,d'une certaine manière, la Mairie constitue l'un des établissements les plus importants sur le territoire communal. Toutefois,il importe de mieux analyser ce qui rapproche et distingue les deux modes de gestion afin d'éviter un discours purement idéologique.

Je ne développerais pas les points communs ou les différences entre la gestion de l' Entreprise et la gestion locale .Mais la différence fondamentale entre la gestion de l'entreprise et la gestion locale peut se résumer ainsi : la commune est un corps politique au sens originel du terme c'est à dire que la gestion de la commune est l'affaire de tous .

Dans la CITE, il n'y a pas de vérité managériale mais un dialogue entre les administrés et les Élus du suffrage universel d'où une mise a plat loyale et transparente des outils de la gestion Communale même si l'analyse financière ou comptable n'est qu'un plan de la réflexion des Élus municipaux.

Nous voterons les Comptes Administratifs 2009 bien que nous ne soyons pas d'accords sur certaines orientations et décisions arrêtées l'année dernière .